



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 40

Mercredi 2 novembre 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Nadège Wegmueller: [constructions@belprahon.ch](mailto:constructions@belprahon.ch)  
Christophe Fluri: [tp@belprahon.ch](mailto:tp@belprahon.ch)  
André Membrez: [eaux@belprahon.ch](mailto:eaux@belprahon.ch)

Les adresses du secrétariat, de la caisse et de la mairie restent inchangées.

Belprahon, le 2 novembre 2022

Le Conseil communal



## Champoaz

### Assemblée communale ordinaire

Assemblée communale ordinaire mercredi 7 décembre 2022 à 20h à l'abri

#### Ordre du jour

- Budget 2023:  
- Accepter le budget 2023
- Voter un règlement pour le financement de l'entretien de la route de Mont-Girod
- Voter un crédit additionnel de Fr. 10'812.70 pour la réfection de la salle de bain de la bergerie
- Divers et imprévu

#### Dépôt public du règlement:

Le règlement du point 2 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours avant l'assemblée communale. Il peut être consulté lors des heures d'ouvertures du bureau communal ou sur rendez-vous.

Champoaz, le 31 octobre 2022

Le Conseil communal



## Court

### Mise au concours

En vue du départ au 31 janvier 2023 de Monsieur Gaël Zürcher, Adjoint au Secrétaire municipal et Préposé au contrôle des habitants, et d'une réorganisation interne conforme à l'article 9 alinéa 2 de l'Ordonnance cantonale sur le personnel (OPers; RSB 153.011.1), la Municipalité de Court met au concours un poste de

**Collaboratrice administrative,  
Collaborateur administratif (60 - 80%)**

avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> février 2023 ou date à convenir.

#### Vos tâches

- Activités administratives en support des différents secteurs de l'administration municipale (chancellerie, finances, constructions, contrôle des habitant-e-s, ordre et sécurité)
- Rédaction de procès-verbaux, notes internes, préavis et correspondance
- Accueil des administré-e-s au guichet
- Gestion des appels téléphoniques
- Archivage (traitement, recherches, etc.)

#### Votre profil

- Diplôme ou expérience professionnelle confirmée dans les domaines de l'administration, de la communication ou du journalisme

- Excellente compétence rédactionnelle en langue française
- Sens des responsabilités, autonomie, rigueur, confidentialité
- Esprit client, entregent, empathie, souplesse
- Volonté constante d'amélioration des compétences
- Goût pour l'innovation, ouverture au changement

#### Nous vous offrons

- La possibilité de donner sens à votre parcours professionnel en servant l'intérêt général
- Un poste très varié dans une commune à taille humaine tournée vers l'avenir
- Un environnement de travail moderne dans une équipe dynamique et ouverte

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Monsieur Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, au 032 497 71 12, ou à Madame Nathalie Schranz, Maire, au 079 507 92 40.

Les dossiers de candidature comportant les documents usuels (dont une photo-portrait) sont à adresser par courrier postal (Municipalité de Court, rue de la Valle 19, 2738 Court) ou par voie électronique ([contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)).

**Délai de postulation:** vendredi 18 novembre 2022

Court, le 2 novembre 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

### Commune bourgeoise de Court

#### Assemblée bourgeoise

Mardi 6 décembre 2022 à 20h  
au Centre communal, 2<sup>e</sup> étage

#### Ordre du jour

- Procès-verbal de la dernière assemblée
- Budget 2023
- Elections:
  - du Président;
  - des membres de la série sortante;
  - du vice-Président des Assemblées.
- Divers

#### Dépôt du procès-verbal:

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 6 décembre 2022 sera déposé publiquement durant 15 jours, dès le 21 décembre 2022, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture habituelles.

Court, le 2 novembre 2022

Bourgeoisie de Court, Conseil de bourgeoisie

### Assemblée municipale

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqué-e-s en Assemblée municipale ordinaire le **lundi 5 décembre 2022, à 20h, dans la grande salle du centre communal** (rue de la Valle 19).

#### Ordre du jour

- Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 600'000.- relatif à l'achat d'un nouveau camion tonne-pompe (corps des sapeurs-pompiers Montoz)



## Belprahon

### Assemblée communale

L'assemblée communale aura lieu le mercredi 7 décembre 2022, à 19h30, à la Maison communale

#### Ordre du jour

- Discuter et approuver le budget 2023 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Discuter et approuver le règlement concernant le traitement du personnel communal
- Discuter et approuver le budget 2023 de la commune mixte
- Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2022
- Réélection de l'organe de vérification des comptes et de l'organe de contrôle en matière de protection des données
- Informations du Conseil communal
- Divers et imprévu

Dès le 7 novembre 2022, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Budget 2023 du SSGV
- Budget 2023 de la commune mixte
- Règlement concernant le traitement du personnel communal

#### Recours

Au plus tard dans le délai de 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Belprahon, le 2 novembre 2022

Le Conseil communal

### Conseillers communaux – Nouvelles adresses e-mail

Les adresses e-mail des conseillers-ères communales ont été modifiées.

Dès à présent, vous pouvez les contacter aux nouvelles adresses ci-après:

Aude Sauvain: [ecoles@belprahon.ch](mailto:ecoles@belprahon.ch)

2. Discuter et approuver le budget 2023, la quotité d'impôt et la taxe immobilière
3. Discuter et approuver des modifications de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel et les traitements
4. Discuter et approuver le nouveau règlement sur les déchets annulant et remplaçant le règlement concernant les déchets du 4 février 1993
5. Discuter et approuver le nouveau règlement sur les sapeurs-pompiers annulant et remplaçant le règlement du corps des sapeurs-pompiers Montoz du 18 décembre 2008
6. Discuter et approuver le règlement sur le financement spécial relatif à l'entretien des chemins repris par la commune municipale de Court au syndicat d'amélioration foncière intégrale de Court (SAFIC)
7. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
8. Communications du Conseil municipal
9. Divers

## Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, le budget 2023 (point 2), les modifications de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel et les traitements (point 3), le nouveau règlement sur les déchets (point 4), le nouveau règlement sur les sapeurs-pompiers (point 5) et le règlement sur le financement spécial relatif à l'entretien des chemins repris par la commune municipale de Court au syndicat d'amélioration foncière intégrale de Court (point 6) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

## Voie de recours

Dans les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

## Publication du procès-verbal

Au plus tard 20 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 20 jours.

Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, rue de la Valle 19, 2738 Court.

Court, le 2 novembre 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Eschert

### Avis de construction

Requérant : Champion Florian, Crêt-du-Bois 18, 2503 Bienne

Propriétaire : Idem

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement : parcelle 617, au lieu-dit «Vers l'Ecole 6» commune d'Eschert

Projet : remplacement du chauffage à mazout actuel par une pompe à chaleur air/eau, côté nord-ouest du bâtiment.

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 novembre 2022, inclusivement auprès du

secrétariat communal d'Eschert, durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou réserves de droits faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Eschert, le 26 octobre 2022

Secrétariat communal



## Grandval

### Avis de construction

Requérant : Cave St-Germain, M. Aurèle Morf, Rue de l'Ouest 6a, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Pro Natura Jura bernois, M<sup>me</sup> Elisabeth Contesse, Rue de la Printannière 40, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 1016, au lieu-dit : «Champ du Rossat», commune de Grandval.

Projet : création d'un biotope favorable aux batraciens : plan d'eau d'environ 100m<sup>2</sup> à fond imperméabilisé, avec aménagement d'un enrochement calcaire sur 20 m linéaire au nord et petites structures minérales en bordure, ceci en vue d'apporter stabilité et conditions d'habitats favorables à certains groupe faunistiques dont le crapaud accoucheur.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 novembre 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 octobre 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers : M<sup>me</sup> et M. Janique et Pierre-André Herdener, Es Pétats 10, 2745 Grandval

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 1144 au lieu-dit «Es Pétats 10».

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée à l'est du bâtiment.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 novembre 2022 inclusivement auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 26 octobre 2022

Le Conseil municipal

### 150 ans de l'école de Grandval

En 2023, l'école de Grandval fêtera ses 150 ans et le Conseil municipal souhaite organiser une manifestation à cette occasion.

Pour ce faire, il a besoin de votre aide.

En effet, il recherche quelques personnes intéressées à constituer un comité d'organisation pour la mise en place de cette manifestation.

Vous êtes intéressé par ce projet, vous avez des idées et vous souhaitez vous investir pour votre village? N'hésitez pas à nous faire part de votre intérêt par mail à [secretariat@grandval.ch](mailto:secretariat@grandval.ch).

Grandval, le 19 octobre 2022

Le Conseil municipal

### Assemblée municipale de la Municipalité de Grandval, jeudi 8 décembre 2022, salle communale à 19h 30

#### Ordre du jour

- 1) Discuter et approuver le budget 2023 du Syndicat scolaire du Grand Val;
- 2) Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1'100'000.- pour la réfection de la rue de la Gaillarde;
- 3) Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 353'000.- pour la remise en état des berges de la Rauss;
- 4) Discuter et approuver le budget 2023 de la Municipalité de Grandval;
- 5) Divers.

Les budgets cités aux points 1 et 4 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 9 janvier au 7 février 2023.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 2 novembre 2022

Le Conseil municipal



## Loveresse

### Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrage : Secchi Loïse et Schönenberg Jonas, Chemin du Verger 4, 2732 Loveresse

Auteurs du projet : idem

Adresse du projet : parcelle N° 786, Chemin du Verger 4, 2732 Loveresse

Description du projet : Construction d'un garage à voiture accolé à la maison d'habitation existante.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction : zone H2a, toitures traditionnelles

Dérogation : Art. A154 distance par rapport à la route communale

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Dépôt public : du 2 novembre au 2 décembre 2022 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont

à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'École 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 31 octobre 2022

Conseil communal



## Moutier

### Avis de construction

**\*\* Modification de la demande de permis de construire publiée le 17 août 2022 \*\***

*Requérante* : Société Migros Basel, par M<sup>me</sup> Daniela Schaffner, Ruchfeldstrasse 15, 4142 Münschenstein.

*Emplacement* : parcelles N<sup>os</sup> 558 et 1366, aux lieux-dits : « Rue de l'Ecluse 1 et 3 », commune de Moutier.

*Projet* : revitalisation du bâtiment commercial comprenant le réaménagement d'un local de stockage et la création d'un nouvel accès au sous-sol, l'ouverture d'une nouvelle porte en façade ouest, le réaménagement des surfaces de vente et des locaux annexes, la réfection de la toiture et la mise en place d'installations techniques (climatisation et système mécanique d'évacuation des fumées).

**Modification** : mise en place d'une plateforme élévatrice à l'extérieur du bâtiment pour accéder au quai de chargement existant.

*Dimensions* : selon plans déposés.

*Construction* : selon plans déposés.

*Zone* : HA3.

*Dérogation* : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 novembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites, **uniquement contre les modifications**, par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 octobre 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Elections municipales des 25, 26 et 27 novembre 2022

#### Apparentements, sous-apparentements et listes déposées

Dans le délai réglementaire, la Chancellerie municipale a enregistré les apparentements et sous-apparentements suivants :

##### Pour le Conseil municipal

Un apparentement a été conclu :

- Entre les listes Le Centre (liste N° 5) et le Ralliement des Prévôtois jurassiens (RPJ) (liste N° 3)

##### Pour le Conseil de Ville

Un apparentement a été conclu :

- Entre les listes Le Centre (liste N° 5) et le Ralliement des Prévôtois jurassiens (RPJ) (liste N° 3)

État des listes déposées :

#### CONSEIL MUNICIPAL

##### Parti socialiste autonome (PSA)

###### Liste N° 2

- 02.01 SAUVAIN Pierre, 1970, Employé de commerce
- 02.02 BORTOLUSSI Karim, 1978, Assistant social
- 02.03 ZUBER Valentin, 1989, Cadre administration publique
- 02.04 JOLIDON Mylène, 1988, Cadre administration publique
- 02.05 HOUMARD Mathieu, 1999, Qualiticien

- 02.06 WEISS Pauline, 1995, Enseignante primaire
- 02.07 COULLERY Pierre, 1974, Juriste
- 02.08 DENIME Barbara, 1977, Responsable administrative

##### Ralliement des Prévôtois jurassiens (RPJ)

###### Liste N° 3

- 03.01 CHOFFAT Thierry, 1974, Ingénieur civil HES
- 03.02 CLAUDE Alain, 1955, Directeur retraité
- 03.03 PELLETIER Jean-Charles, 1970, Directeur
- 03.04 CHOFFAT Thierry, 1974, Ingénieur civil HES
- 03.05 CLAUDE Alain, 1955, Directeur retraité
- 03.06 PELLETIER Jean-Charles, 1970, Directeur

##### PCSI Jura

###### Liste N° 4

- 04.01 BERTHOLD Julien, 1988, Chef de projet informatique
- 04.02 BERTHOLD Julien, 1988, Chef de projet informatique
- 04.03 GIRARDIN Claude, 1965, Peintre
- 04.04 ZUMBACH Jean-Claude, 1956, Retraité
- 04.05 ZAHNO Catherine, 1959, Commerçante
- 04.06 MAITRE Olivier, 1974, Menuisier-Charpentier
- 04.07 SCHNIDER Fabienne, 1955, Retraîtée
- 04.08 GOSTELI Jonathan, 1992, Ingénieur

##### Le Centre

###### Liste N° 5

- 05.01 ESCHMANN Pascal, 1961, Architecte EPF SIA
- 05.02 ESCHMANN Pascal, 1961, Architecte EPF SIA
- 05.03 PIQUEREZ Clément, 1991, Peintre indépendant
- 05.04 PIQUEREZ Clément, 1991, Peintre indépendant
- 05.05 WEHBE Souade, 1965, Assistante en soins et santé communautaire
- 05.06 TIECHE Maryline, 1966, Enseignante / Diététicienne ASDD
- 05.07 QUELOZ Sébastien, 1977, Chef d'atelier production outillage
- 05.08 BRANCA Caroline, 1991, Employée de commerce

##### Osez Moutier!

###### Liste N° 6

- 06.01 MUSTER Patrick, 1979, Entrepreneur

##### Union démocratique du centre (UDC)

###### Liste N° 8

- 08.01 TOBLER Marc, 1960, Agriculteur
- 08.02 KOHLER Suzanne, 1959, Agricultrice
- 08.03 GIRARDIN Stéphane, 1992, Paysagiste
- 08.04 CARNAL Francis, 1974, Agriculteur
- 08.05 TOBLER Marc, 1960, Agriculteur
- 08.06 KOHLER Suzanne, 1959, Agricultrice
- 08.07 GIRARDIN Stéphane, 1992, Paysagiste
- 08.08 CARNAL Francis, 1974, Agriculteur

#### CONSEIL DE VILLE

##### Jeunes progressistes de gauche

###### Liste N° 1

- 01.01 PAGET Léonard, 2002, Etudiant
- 01.02 MEYER Aitor, 2000, Etudiant
- 01.03 PAGET Léonard, 2002, Etudiant
- 01.04 MEYER Aitor, 2000, Etudiant

##### Parti socialiste autonome (PSA)

###### Liste N° 2

- 02.01 ZUBER Marina, 1992, Assistante sociale
- 02.02 SAUVAIN Pierre, 1970, Employé de commerce
- 02.03 SCHWAB Corinne, 1961, Infirmière puéricultrice
- 02.04 BORTOLUSSI Karim, 1978, Assistant social
- 02.05 JOLIDON Mylène, 1988, Cadre administration publique
- 02.06 ZUBER Valentin, 1989, Cadre administration publique

- 02.07 WEISS Pauline, 1995, Enseignante primaire
- 02.08 WINISTOERFER Christophe, 1968, Architecte dipl. EPFL
- 02.09 HAGMANN BORTOLUSSI Laure, 1980, Assistante sociale

##### Ralliement des Prévôtois jurassiens (RPJ)

###### Liste N° 3

- 02.10 ERARD Cédric, 1973, Enseignant
- 02.11 JUILLARD Sandrine, 1977, Enseignante
- 02.12 ROBBIANI Patrizio, 1959, Employé CFF retraité
- 02.13 HEIZMANN Daniel, 1952, Retraité
- 02.14 COULLERY Pierre, 1974, Juriste
- 02.15 HOUMARD Mathieu, 1999, Qualiticien
- 02.16 MAITRE Jean-Pierre, 1948, Retraité
- 02.17 NICOULIN Jérôme, 1978, Cadre laboratoire médical
- 02.18 JOBIN Patrick, 1966, Ingénieur en informatique
- 02.19 LUSA Jeanne, 1984, Biologiste - Enseignante
- 02.20 JOLIDON David, 1977, Biologiste - Enseignant
- 02.21 MAHON Stéphanie, 1966, Spécialiste en administration publique
- 02.22 GERBER Ludovic, 1986, Informaticien de gestion
- 02.23 MONNERAT CHOFFAT Sandra, 1969, Enseignante secondaire
- 02.24 TROMBERT Hugo, 2001, Etudiant HES
- 02.25 DENIME Barbara, 1977, Responsable administrative
- 02.26 LATIFI Mehdi, 1960, Mécanicien
- 02.27 ROSSE Laure, 1981, Assistante technique en stérilisation
- 02.28 DE SANTIS Antonio, 1953, Contremaître en mécanique
- 02.29 AL HARIRI Julie, 1993, Enseignante spécialisée
- 02.30 ZUBER Christiane, 1952, Aide anesthésiste retraitée
- 02.31 BOIVIN Emilie, 1982, Vendeuse
- 02.32 GURTNER Valérie, 1971, Contrôleuse qualité
- 02.33 JOBIN Rébecca, 2003, Apprentie fleuriste
- 02.34 GRINDU Christiane, 1950, Retraîtée
- 02.35 TERREAUX Nicolas, 1981, Enseignant
- 02.36 CHRISTE André, 1952, Retraité
- 02.37 JUILLERAT Sébastien, 1974, Ingénieur HES

##### Ralliement des Prévôtois jurassiens (RPJ)

###### Liste N° 3

- 03.01 DELL'ANNA Enzo, 1959, Entrepreneur
- 03.02 DELL'ANNA Enzo, 1959, Entrepreneur
- 03.03 LEHMANN Hugo, 1950, Enseignant spécialisé retraité
- 03.04 LEHMANN Hugo, 1950, Enseignant spécialisé retraité
- 03.05 MERILLAT Chantal, 1949, Logopédiste retraitée
- 03.06 MERILLAT Chantal, 1949, Logopédiste retraitée
- 03.07 CHOFFAT Thierry, 1974, Ingénieur génie civil HES
- 03.08 CHOFFAT Thierry, 1974, Ingénieur génie civil HES
- 03.09 CLAUDE Alain, 1955, Directeur retraité
- 03.10 CLAUDE Alain, 1955, Directeur retraité
- 03.11 PELLETIER Jean-Charles, 1970, Directeur
- 03.12 PELLETIER Jean-Charles, 1970, Directeur
- 03.13 BEUCHAT Alain, 1957, Employé de banque retraité
- 03.14 BEUCHAT Alain, 1957, Employé de banque retraité
- 03.15 BÖGLI Adrien, 1947, Peintre retraité
- 03.16 BÖGLI Adrien, 1947, Peintre retraité
- 03.17 DELL'ANNA Yolanda, 1965, Traductrice, administration de brevets

- 03.18 DELL'ANNA Yolanda, 1965, Traductrice, administration de brevets
- 03.19 EHRAT Marc-André, 1960, Indépendant retraité
- 03.20 EHRAT Marc-André, 1960, Indépendant retraité
- 03.21 GARRAUX Jocelyne, 1959, Employée de commerce
- 03.22 GARRAUX Jocelyne, 1959, Employée de commerce
- 03.23 MERILLAT Roland, 1953, Retraité
- 03.24 MERILLAT Roland, 1953, Retraité
- 03.25 MOTTAZ Claude, 1977, Secrétaire général
- 03.26 MOTTAZ Claude, 1977, Secrétaire général
- 03.27 MUEHLEHALER Laurent, 1953, Directeur d'école retraité
- 03.28 MUEHLEHALER Laurent, 1953, Directeur d'école retraité
- 03.29 MOSIMANN Grégory, 1978, Juriste
- 03.30 MOSIMANN Grégory, 1978, Juriste
- 03.31 OSTORERO Régine, 1970, Economiste
- 03.32 OSTORERO Régine, 1970, Economiste
- 03.33 OSTORERO Vincent, 1967, Menuisier
- 03.34 OSTORERO Vincent, 1967, Menuisier
- 03.35 PELETIER Muriel, 1976, Hypnothérapeute
- 03.36 PELETIER Muriel, 1976, Hypnothérapeute
- 03.37 STEFANINI Dario, 1972, Mécanicien-Décolleteur
- 03.38 STEFANINI Dario, 1972, Mécanicien-Décolleteur
- PCSI JURA**
- Liste N° 4**
- 04.01 BERTHOLD Julien, 1988, Chef de projet informatique
- 04.02 BERTHOLD Julien, 1988, Chef de projet informatique
- 04.03 GIRARDIN Claude, 1965, Peintre
- 04.04 GIRARDIN Claude, 1965, Peintre
- 04.05 ZAHNO Catherine, 1959, Commerçante
- 04.06 ZAHNO Catherine, 1959, Commerçante
- 04.07 GOSTELI Jonathan, 1992, Ingénieur
- 04.08 GOSTELI Jonathan, 1992, Ingénieur
- 04.09 MAITRE Olivier, 1974, Menuisier-Charpentier
- 04.10 MAITRE Olivier, 1974, Menuisier-Charpentier
- 04.11 VOISARD Nicole, 1954, Retraitée
- 04.12 VOISARD Nicole, 1954, Retraitée
- 04.13 ZUMBACH Jean-Claude, 1956, Retraité
- 04.14 ZUMBACH Jean-Claude, 1956, Retraité
- 04.15 CUTTAT Roland, 1960, Acheteur
- 04.16 CUTTAT Roland, 1960, Acheteur
- 04.17 KOCH Chantal, 1957, Retraitée
- 04.18 KOCH Chantal, 1957, Retraitée
- 04.19 KOTTELAT Stéphane, 1969, Cuisinier
- 04.20 KOTTELAT Stéphane, 1969, Cuisinier
- 04.21 SCHNIDER Fabienne, 1955, Retraitée
- 04.22 SCHNIDER Fabienne, 1955, Retraitée
- 04.23 WAHLEN Jean, 1958, Conseiller en assurances
- 04.24 WAHLEN Jean, 1958, Conseiller en assurances
- 04.25 MISEREZ Christian, 1958, Artisan
- 04.26 MISEREZ Christian, 1958, Artisan
- 04.27 JEKER Ana, 1964, Couturière
- 04.28 JEKER Ana, 1964, Couturière
- 04.29 BROQUET Raphaël, 1967, Psychologue
- 04.30 BROQUET Raphaël, 1967, Psychologue
- Le Centre**
- Liste N° 5**
- 05.01 ESCHMANN Pascal, 1961, Architecte EPF SIA
- 05.02 PIQUEREZ Clément, 1991, Peintre indépendant
- 05.03 TIECHE Maryline, 1966, Enseignante / Diététicienne ASDD
- 05.04 WEHBE Souade, 1965, Assistante en soins et santé communautaire
- 05.05 ESCHMANN Bastien, 1990, Juriste
- 05.06 PIQUEREZ Roland, 1955, Artisan retraité
- 05.07 DREIER Bernard, 1959, Développeur électrique
- 05.08 QUELOZ Sébastien, 1977, Chef d'atelier production outillage
- 05.09 STÄGER Philippe, 1972, Employé administration publique
- 05.10 NAVET Nicolas, 1988, Indépendant, ingénieur de gestion
- 05.11 BRANCA Caroline, 1991, Employée de commerce
- 05.12 LÜSCHER Paco, 1988, Directeur d'entreprise
- 05.13 LINDSAY NJWE OTIENO Kate, 1959, Sage-femme
- 05.14 DREIER Chantal, 1963, Concierge
- 05.15 CHARMILLOT Dominique, 1960, Juriste
- 05.16 BAUMGARTNER Philippe, 1976, Informaticien
- 05.17 NICOULIN Christophe, 1970, Conseiller financier
- 05.18 BLANC Michel, 1953, Retraité
- 05.19 KAUFMANN Corrado, 1958, Responsable de fabrication
- 05.20 ESCHMANN Pascal, 1961, Architecte EPF SIA
- 05.21 PIQUEREZ Clément, 1991, Peintre indépendant
- 05.22 TIECHE Maryline, 1966, Enseignante / Diététicienne ASDD
- 05.23 WEHBE Souade, 1965, Assistante en soins et santé communautaire (ASSC)
- 05.24 ESCHMANN Bastien, 1990, Juriste
- 05.25 PIQUEREZ Roland, 1955, Artisan retraité
- 05.26 DREIER Bernard, 1959, Développeur électrique
- 05.27 QUELOZ Sébastien, 1977, Chef d'atelier production outillage
- 05.28 STÄGER Philippe, 1972, Employé administration publique
- 05.29 NAVET Nicolas, 1988, Indépendant, ingénieur de gestion
- 05.30 BRANCA Caroline, 1991, Employée de commerce
- 05.31 LÜSCHER Paco, 1988, Directeur d'entreprise
- 05.32 LINDSAY NJWE OTIENO Kate, 1959, Sage-femme
- 05.33 DREIER Chantal, 1963, Concierge
- 05.34 CHARMILLOT Dominique, 1960, Juriste
- 05.35 BAUMGARTNER Philippe, 1976, Informaticien
- 05.36 NICOULIN Christophe, 1970, Conseiller financier
- 05.37 BLANC Michel, 1953, Retraité
- 05.38 KAUFMANN Corrado, 1958, Responsable de fabrication
- Osez Moutier!**
- Liste N° 6**
- 06.01 MUSTER Patrick, 1979, Entrepreneur
- Le Rauraque**
- Liste N° 7**
- 07.01 ROULIN Mathilde, 2002, Etudiante
- 07.02 ROULIN Mathilde, 2002, Etudiante
- 07.03 GIRARDIN Jonas, 1999, Etudiant et journaliste
- 07.04 GIRARDIN Jonas, 1999, Etudiant et journaliste
- 07.05 OSTORERO Camille, 2002, Etudiante
- 07.06 OSTORERO Camille, 2002, Etudiante
- 07.07 FAIVRE Corentin, 1997, Ingénieur développeur logiciel
- 07.08 FAIVRE Corentin, 1997, Ingénieur développeur logiciel
- 07.09 PELLETIER Antony, 1995, Spécialiste en communication
- 07.10 PELLETIER Antony, 1995, Spécialiste en communication
- 07.11 SALGAT Marion, 2002, Etudiante
- 07.12 SALGAT Marion, 2002, Etudiante
- 07.13 CHOFFAT Arthaud, 2004, Etudiant
- 07.14 CHOFFAT Arthaud, 2004, Etudiant
- 07.15 PIQUEREZ Adrien, 1994, Diagnosticien sur automobile
- 07.16 BERDAT Cassandra, 2003, Etudiante
- 07.17 JULLERAT Gilian, 2003, Polymécanicien
- 07.18 MISEREZ Morgane, 1995, Dessinatrice en bâtiment
- 07.19 CHARPIE Karim, 2000, Informaticien
- 07.20 CARABOTTI Toni, 1994, Responsable d'atelier décolletage
- 07.21 HAGMANN Amélie, 2000, Etudiante
- 07.22 BÄRTSCHI Tim, 2002, Etudiant
- 07.23 ZAHNO Lucien, 2003, Polymécanicien
- 07.24 FAIVRE Magali, 1994, Educatrice sociale
- 07.25 KOHLER Bryan, 1995, Installateur chauffagiste sanitaire
- 07.26 LÜSCHER Amalia, 1998, Assistante de direction
- 07.27 ZAHNO Clément, 2001, Employé de commerce
- 07.28 FLEURY Nathan, 1997, Etudiant
- 07.29 BEGUELIN Julie, 2000, Etudiante
- 07.30 MÄDER Ludovic, 1999, Conseiller en image
- 07.31 SEURET Maël, 1999, Polymécanicien
- 07.32 DELL'ANNA Brenda, 2002, Etudiante
- 07.33 CHETELAT David, 2001, Mécanicien de production
- 07.34 PELLETIER Colin, 2000, Ingénieur en informatique
- 07.35 STAUB Lou, 2003, Employée de commerce
- 07.36 PARRAT Bryan, 2002, Apprenti cuisiner
- 07.37 CHEVRE Emma, 2002, Etudiante infirmière
- 07.38 AUBRY Corentin, 1995, Employé en travaux spéciaux
- 07.39 ANKER Mathieu, 1998, Employé de commerce
- 07.40 PIQUEREZ Adrien, 1994, Diagnosticien sur automobile
- 07.41 FLEURY Nathan, 1997, Etudiant Moutier à Venir
- Liste N° 9**
- 09.01 PELLATON Francis, 1948, Retraité
- 09.02 MARCHAND Benoît, 1977, Directeur de PME
- 09.03 GIRARDIN Stéphane, 1992, Paysagiste
- 09.04 GERBER Pascale, 1970, Assistante socio-éducative
- 09.05 GIRAULT Raphaël, 1971, Mécanicien
- 09.06 AMREIN Pascal, 1978, Agriculteur
- 09.07 BÖGLI Anne Catherine, 1971, Infirmière
- 09.08 SCHNEGG Maryline, 1981, Employée de commerce
- 09.09 BERBERAT Jean-Guy, 1941, Retraité
- 09.10 CARNAL Francis, 1974, Agriculteur
- MAIRIE**
- Liste N° 1**
- 01.01 Winistoerfer Marcel, 1957, Enseignant retraité
- Liste N° 2**
- 02.01 Pellaton Francis, 1948, Retraité
- Moutier, 14/19 octobre 2022
- Municipalité de Moutier

**Commune bourgeoise Moutier**

**Assemblée générale ordinaire**

Assemblée générale ordinaire de la commune bourgeoise de Moutier, le mercredi 7 décembre 2022 à 19h30, salle 1, 3<sup>e</sup> étage, Hôtel-de-Ville à Moutier

**Ordre du jour**

1. Budget 2023
2. Elections des membres du Conseil de bourgeoisie et du vérificateur des comptes
3. Divers

Les ayants droit au vote peuvent venir consulter, durant 10 jours avant l'assemblée du 7 décembre 2022, les documents liés au point 1, auprès du secrétariat de la bourgeoisie durant les heures d'ouverture, soit le mardi de 14 h à 17 h et le jeudi de 8 h à 11 h.

Moutier, le 27 octobre 2022

Le Conseil de bourgeoisie

2. Nomination des scrutateurs
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
4. Budget 2023
5. Voté un crédit d'engagement de Fr. 40'000.– pour le changement d'une partie des fenêtres de la cure
6. Modification du règlement d'organisation, article 20 al. 1 pour passer de 5 à 3 conseillers
7. Démissions et nominations: secrétaire, caissier(ère)
8. Démissions et nominations: président(e) et conseillers(ères)
9. Information sur la vie paroissiale
10. Information sur le PAR8
11. Divers et imprévu.

Sornetan, le 26 octobre 2022

Conseil de paroisse

4. Discuter du transfert des parcelles N<sup>os</sup> 299 et 300 (Sornetan) appartenant à la Commune mixte de Petit-Val à la Bourgeoisie de Sornetan
5. Discuter et décider la vente d'une portion de 349 m<sup>2</sup> de la parcelle N<sup>o</sup> 233 (Sornetan) à Gilles Neukomm
6. Discuter et décider la rectification des limites naturelles de La Sorne
7. Divers

Souboz, le 2 novembre 2022

Conseil communal



**Perrefitte**

**Avis de construction**

Requérant: M. Fritz Freiburghaus, Le Tramont 53, 2742 Perrefitte.

Emplacement: parcelle N<sup>o</sup> 220, au lieu-dit: «Le Tramont», commune de Perrefitte.

Projet: demande de permis de construire après-coup pour la réalisation de deux pistes forestières sans issues débouchant sur le pâturage et utilisées uniquement pour le débardage du bois de la forêt.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 novembre 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

**Annexe I de l'ordonnance de l'arrondissement de sépultures**

Lors de sa séance du 24 octobre 2022, le Conseil communal a modifié l'annexe I de l'ordonnance de l'arrondissement de sépultures. Elle entre en avec effet immédiat sous réserve d'un éventuel recours.

L'annexe I peut être consultée au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

En application des articles 65 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les trente jours à compter de la présente publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary.

Souboz, le 2 novembre 2022

Conseil communal



**Reconvilier**

**Elections communales du 27 novembre 2022**

En vue des élections communales le 27 novembre prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été formé. Il est constitué des personnes suivantes:

Président: Monsieur Stéphane Grossenbacher

- Membres: Madame Martine Lüdi  
Madame Catherine Heksz  
Madame Nancy Jost  
Madame Ruth Luder

Reconvilier, le 31 octobre 2022

Secrétariat municipal

**Avis de construction**

Requérante: Heiri architektur + Immobilien AG, M. Nathanael Müller, Niklaus Wengistrasse 104, 2540 Grenchen.

Emplacement: parcelle N<sup>o</sup> 149, au lieu-dit: «Grand-Rue 19», commune de Reconvilier.

Projet: rénovation du bâtiment pour la création de 4 appartements, changement d'affectation des combles en habitation, pose de velux et de lucarnes en toiture, aménagement d'un escalier extérieur au Nord avec transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre et nouvelle fenêtre en façade Nord et remplacement d'une fenêtre en façade Sud.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Zone de protection: périmètre de protection et de conservation du site bâti «Village ancien et Centre».

Recensement arch.: objet C, digne de conservation, ensemble bâti A.

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 octobre 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser



**Petit-Val**

**Elections communale du 27 novembre 2022**

Le bureau de vote sera composé comme suit:

Président: André Christen

Membres: Barth Lorianne, Grossen Nathalie, Juillerat Florian, Keller Daniel

Bureau de dépouillement: membres du bureau de vote + Schär Joëlle

Suppléants: Carnal Claudia, Carnal Micheline, Monnin Andy, Moral Gregory

Souboz, le 2 novembre 2022

Conseil communal

**Assemblée bourgeoise de Châtelat**

Les bourgeois de Châtelat ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqués à

**L'Assemblée bourgeoise de Châtelat le mercredi 7 décembre 2022 à 19h 30**

**à la salle communale à Sornetan, Plaine Fin 17c (ancienne salle des travaux manuels)**

**Ordre du jour**

1. Election d'un-e président-e de bourgeoisie pour la législature de 2023 à 2026
2. Election d'un-e vice-président-e de bourgeoisie pour la législature de 2023 à 2026
3. Divers

Souboz, le 2 novembre 2022

Conseil communal

**Assemblée bourgeoise de Sornetan**

Les bourgeois de Sornetan ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqués à

**L'Assemblée bourgeoise de Sornetan le mercredi 7 décembre 2022 à 20h**

**à la salle communale à Sornetan, Plaine Fin 17c (ancienne salle des travaux manuels)**

**Ordre du jour**

1. Election d'un-e président-e de bourgeoisie pour la législature de 2023 à 2026
2. Election d'un-e vice-président-e de bourgeoisie pour la législature de 2023 à 2026
3. Discuter et décider la cession de la parcelle N<sup>o</sup> 268 (Sornetan) à Jacques Graber

**Paroisse réformée de Sornetan**

Assemblée de paroisse le mercredi 7 décembre 2022, à 20h15 à la salle de paroisse

**Ordre du jour**

1. Salutations et méditation.

**Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h**



## Roches

Election complémentaire communale

### Résultats de l'élection complémentaire du 30 octobre 2022 pour le poste de conseiller(e) communal(e)

2 candidats avaient déposé une liste, voici les résultats enregistrés:

- Sandrine Christen a obtenu: 32 voix
- Toni Hohermuth a obtenu: 14 voix

Un bulletin blanc a été déposé.

Est élue conseillère communale pour terminer la période 2020-2023: Sandrine Christen avec 68 % des voix.

Roches, le 31 octobre 2022

Conseil communal



## Saicourt

### Avis de construction

Requérant: Jean-Marie Humair, Sous Béroie 11, 2713 Bellelay

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Rixciya Waram, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Rue: Sous Béroie 11, 2713 Bellelay Parcelle N°: 832

Projet de construction: Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau et évacuation de la citerne à mazout

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 2 novembre 2022

Secrétariat municipal

Commune bourgeoise de Saicourt

### Assemblée du vendredi 2 décembre 2022 à 19h au local habituel

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2022
2. Budget 2023
3. Elections
  - a) de deux membres du conseil
  - b) d'un nouveau secrétaire par suite de démission
  - c) de la caissière, rééligible
4. Rapport d'activités du délégué à la protection des données
5. Divers

Le Fuet, le 28 octobre 2022

Conseil de bourgeoisie

Informations communales

### Permis de construire délivrés entre le 01.07.2022 et le 30.09.2022

Le Conseil municipal a délivré les permis de construire suivants:

- Sonja et Sylvain Paroz pour la construction d'une terrasse sur pilotis sur la parcelle N° 964 au lieu-dit Les Vieux Chemins 19, Le Fuet
- David Scheidegger pour la construction d'une cabane de jardin sur la parcelle N° 227 au lieu-dit La Bottière 2, 2712 Le Fuet

### Société de promotion de la commune de Saicourt

Le 23 octobre dernier, environ 90 personnes ont participé à la 1<sup>re</sup> course d'orientation organisée par la Société de promotion de la commune de Saicourt. Les coureurs étaient invités à répondre à des questions au fil du parcours. Parmi les bonnes réponses, 3 gagnants ont été tirés au sort et ont remporté un bon dans un magasin de la région. Il s'agit de M<sup>me</sup> Djemila Jolidon de Saicourt, M. Yannick Lauber de Tramelan et M. Fabien Schär de Bellelay. Un grand bravo à eux, ainsi qu'à tous les autres participants.

La Société de promotions de la commune de Saicourt organise un troc d'hiver (habits et matériel de sport) le 20 novembre 2022 à la halle de gymnastique du Fuet. La marchandise sera réceptionnée de 8h à 10h. La vente aura lieu de 11h à 15h. La restitution des invendus se fera entre 15h et 17h.

Le 20% des ventes revient à la Société de promotion de la commune de Saicourt. Une petite restauration est prévue sur place. L'inscription est obligatoire par e-mail [spcsaicourt@gmail.com](mailto:spcsaicourt@gmail.com) ou par téléphone au 078 703 59 14.

### Syndicat des sapeurs-pompiers Val d'Or

Le CSP Val d'Or recherche des volontaires prêts à s'engager afin d'assurer la relève et de continuer à fournir à la population un service de proximité rapide et efficace. Les personnes âgées de 19 à 50 ans (hommes & femmes) des communes de Petit-Val, Saicourt et Rebévelier intéressés à faire partie du corps des sapeurs-pompiers Val d'Or sont invitées à se présenter lors de la séance d'information/recrutement qui aura lieu le mardi 29 novembre 2022 à 19h au hangar de Bellelay (La Verrerie 6).

### Comptes 2022

La fiduciaire Soresa a procédé à la révision intermédiaire sans avis préalable en date du 21 septembre 2022. Tout a été trouvé en ordre.

Le Fuet, le 2 novembre 2022

Conseil municipal

### Avis de construction

Requérant: Marc Alain Paroz, Route de la Scierie 8, 2732 Saicourt

Rue: Route de la Scierie 8, 2732 Saicourt

Parcelle N°: 26

Projet de construction: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur et élimination des citernes. Rénovation de la place côté Nord par un revêtement bitumineux

Dimension et genre: Selon plans déposés

Zone: Village ancien

Dérogation: Art. A151, chiffre 8, alinéa 2 RCG (distance à la limite)

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 2 novembre 2022

Secrétariat municipal



## Schelten

Einwohnergemeinde Schelten – Ordentliche Versammlung

### Freitag den, 2. Dezember 2022 um 20.00 Uhr im Schulhaussaal Schelten

Traktanden:

1. Protokoll der letzten Versammlung
2. Budget 2023 / Genehmigung von Steuern und Taxen
3. Konvention über Konzessionsabgabe Stromversorgung
4. Investitionskredit CHF 20'000.- (provisorische Brücke)
5. Wahl der Ackerbauleiter
6. Wahl ein Revisor
7. Verschiedenes

Das Protokoll, die Rechnungen liegen 10 Tage vor und nach der Versammlung im Gemeindesekretariat zur Einsicht. Wer die genauen Rechnungen möchte, kann diese in der Gemeindeschreiberei beziehen.

Allfällige Beschwerden sind innert 30 Tagen nach der Gemeindeversammlung schriftlich und begründet beim Regierungsstatthalter-Amt in Courtelary einzureichen.

Schelten, den 27. Oktober 2022

Das Gemeindesekretariat Schelten



## Seehof

Gemeinde Seehof

### Einladung zur Gemeindeversammlung

Samstag 3. Dezember 2022 um 13.30 Uhr  
im Schulhaus Seehof

Traktanden:

1. Protokoll der letzten Versammlung (Juni 2022)
2. Budget 2023
3. Sekundarschule «Couronne Prévotoise»
4. Änderung des Gebührenreglements
5. Verschiedenes

Das Protokoll und die Rechnung 2021 sowie das Gebührenreglement liegen im Gemeindebüro von 7. November 2022 bis 3. Dezember 2022 zur Einsichtnahme vor.

Seehof, 31. Oktober 2022

Der Gemeinderat Seehof



## Sorvilier

### Avis de construction

**\*\* Demande de permis après coup \*\***

Requérant: Atelier Swissgrattage, Rue Principale 22, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet: De Luca S.A. Rue des Euches 9, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 154, au lieu-dit: « Rue Principale 22 ».

Projet: Aménagement extérieur d'une place de parking en pavage et exécution d'une rampe en enrobé à l'entrée du bâtiment pour faciliter le transport de matériel.

Dimensions: selon les plans déposés.

Construction: selon les plans déposés.

Zone: Zone d'activités économiques A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 novembre 2022 inclusivement, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 26 octobre 2022

Le Conseil municipal

### Assemblée municipale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

**Lundi 5 décembre 2022 à 20h  
à la salle de la Municipalité  
(bâtiment communal)**

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

#### Ordre du jour

1. Discuter et approuver l'augmentation des taux d'engagement des employées, secrétaire de 50% à 70% et concierge de 22% à 25%
2. Discuter et approuver le budget 2023 Quotité (1.80), taxe immobilière (1.5%), taxe des chiens (Fr. 50.- / Fr. 40.-), taxe de l'eau (Fr. 2.50: ancien 2.20) / UR (Fr. 3.60), taxe d'épuration (Fr. 2.70) / UR (Fr. 16.-), taxe des déchets (Fr. 70.-/personne majeure), taxe d'exemption (8% sur l'impôt cantonal)
3. Discuter et approuver l'augmentation du crédit-cadre de CHF 50'000.- de l'autorisation de vente, par le Conseil municipal, à de futurs acquéreurs, des parcelles à bâtir situées à Clos Jobez (montant initial de CHF 90'000.- accepté en décembre 2019)
4. Discuter et approuver la convention relative à l'acte de classification
5. Divers et imprévus
6. Nouveaux citoyennes et citoyens
7. Promotions civiques

Le budget 2023 est déposé publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où il peut être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours dès le 12 décembre 2022, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

Sorvilier, le 2 novembre 2022

Le Conseil municipal

### Bourgeoisie Sorvilier

#### Assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier

**le 9 décembre 2022 à 20h  
à la salle communale de Sorvilier.**

#### Ordre du jour

1. Présentation et approbation du budget 2023
2. Discuter et approuver la convention relative à l'acte de classification
3. Divers et imprévus

Sorvilier, le 31 octobre 2022

Le conseil de bourgeoisie



## Tavannes

### Avis de construction

Requérante: SU SA, La Combe 15, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Huguelet Génie Civil SA, Beau-Site 2, 2710 Tavannes.

Emplacement: parcelles N<sup>os</sup> 2282 et 2283, au lieu-dit: «La Combe 15», commune de Tavannes.

Projet: création d'une place de stockage, d'une place de stationnement pour camionnettes et remorques et pose d'une tente pour le chargement des véhicules pour une durée provisoire de 5 ans,

construction d'un mur en béton et pierres calcaires au sud, plantations d'arbres et pose d'une clôture avec portails d'une hauteur de 1.70 m.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dérogations: art. 25 LCFO, 80 LR et 212 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 novembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 octobre 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérants: M<sup>me</sup> et M. Sophie et Stéphane Ménard, Chemin de Belfond 23, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Matthieu Tanner Architecte Sàrl, Rue du Puits 36, 2610 Saint-Imier.

Projet: agrandissement de la maison familiale Chemin de Belfond 23 et construction d'un couvert à voitures, parcelle N° 1842 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise: à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 novembre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914> Tavannes, 26 octobre 2022

Le chef des travaux publics

### Fenêtres de l'Avent

Pour égayer les fêtes de fin d'année et sur le thème des fenêtres de l'Avent, la commission Vie locale propose à la population, aux particuliers, aux commerçants et aux artisans une décoration originale de fenêtres, vitrines ou portes. Ces décorations devront être visibles durant la journée à répartir entre le 1<sup>er</sup> et le 23 décembre 2022 (à l'exception du 6 décembre 2022).

Les personnes intéressées à participer à cette sympathique initiative voudront bien s'annoncer jusqu'au **18 novembre 2022** en mentionnant la date choisie au secrétariat municipal par téléphone au 032 482 60 43 ou par courriel à [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch).

Tavannes, le 6 octobre 2022

La commission Vie locale



## Valbirse

### Commune bourgeoise de Bévillard

**Assemblée bourgeoise ordinaire, vendredi 9 décembre 2022 à 20h15 à la salle du Conseil**

#### Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2023
3. Voter un crédit pour une mini-step

4. Fixer et adopter les traitements pour 2023

5. Nomination d'une fiduciaire

6. Divers

Bévillard, le 31 octobre 2022

Le Conseil de bourgeoisie

### Commune bourgeoise de Bévillard

Entrée en vigueur d'une modification du règlement d'organisation.

Suite à la décision prise le 24 juin 2022 par l'assemblée de bourgeoisie et compte tenu que nul n'a fait recours dans le délai imparti, sont considérées comme adoptées les modifications du Règlement d'organisation (art. 18) avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Bévillard, le 31 octobre 2022

Le Conseil de bourgeoisie

### Votation du 27 novembre

#### Annulation des séances d'information au regret du Conseil communal

Les ayants droit de Valbirse sont appelés à se prononcer le 27 novembre sur un crédit-cadre de 13 millions pour l'amélioration des structures scolaires et extra-scolaires.

Un recours contre des actes préparatoires à cette votation a été déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois. Les actes attaqués sont les séances d'information du samedi 29 octobre et du mardi 1<sup>er</sup> novembre ainsi que la publication sur le site internet d'une Foire aux questions.

La Préfecture du Jura bernois a dès lors adressé une ordonnance à la commune. Celle-ci stipule que le recours a un effet suspensif, ce qui implique que les actes attaqués ne peuvent avoir lieu. Le Conseil communal se voit dès lors contraint d'annuler les séances d'information du 29 octobre et 1<sup>er</sup> novembre ainsi que la publication de la FAQ.

En résumé, le recours postule que ces démarches, faites en période de votation, s'apparentent à de la propagande et qu'elles auraient dû être réalisées avant la publication de la votation dans la Feuille officielle.

L'exécutif déplore cette lecture. Sans se prononcer sur l'aspect purement juridique, il tient à affirmer avec force que ces séances d'information et la Foire aux questions ont toujours été pensées et conçues comme des éléments de transparence, utiles au débat démocratique, à la confrontation des idées et à la formation de l'opinion des citoyennes et citoyens, que ce soit pour ou contre le projet.

La votation du 27 novembre est maintenue.

Bévillard, le 27 octobre 2022

Conseil communal de Valbirse

## Divers

**Assemblée des délégués du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Moutier et environs (SEME)**

La prochaine assemblée des Délégués de notre syndicat aura lieu le

**Jeudi 8 décembre 2022, à 20h  
au Restaurant de l'Etoile, à Perrefitte**

#### Ordre du jour

1. Salutations, liste des présences et nomination d'un(e) scrutateur(trice)
2. Acceptation du procès-verbal N° LIV-D du 15 juin 2022
3. Communications
4. Acceptation du budget 2023

- 5. Plan financier 2022 – 2027
- 6. Nomination statutaire du Président
- 7. Divers

Moutier, le 31 octobre 2022  
SEME

**Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or**

### Convocation

L'assemblée des délégués du Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or aura lieu le

**Mercredi 23 novembre 2022 à 20h**  
**Hangar des sapeurs-pompiers Bellelay**

### Ordre du jour

1. Appel
2. Nomination d'un scrutateur
3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 21.06.2022
4. Budget 2023
  - a) Fixer les soldes, jetons de présence, indemnités forfaitaires, remboursement de frais de cours, quotité de la taxe des pompes, montant des amendes selon propositions de modifications de l'annexe 2 du règlement de fonctionnement.
  - b) Accepter le budget 2023
5. Election au conseil des sapeurs-pompiers du responsable PR
6. Se prononcer sur une demande d'exonération du paiement de la taxe
7. Promotion
8. Divers et imprévus

Bellelay, le 2 novembre 2022  
Pour l'Etat-Major - C. Freudiger

### Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

Le conseil de la paroisse réformée évangélique vous invite à participer à l'assemblée ordinaire du **6 décembre 2022 à 20h15 à l'église réformée de Chandon**. L'assemblée suivra le premier moment de veillée de l'Avent et sera suivie d'une collation à l'annexe de l'église.

### Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'assemblée du 7 juin 2022
2. Présentation et acceptation du budget 2023
3. Lecture du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données
4. Election des membres du conseil pour la période 2023-2026
5. Election de la présidence de la paroisse
6. Informations paroissiales
7. Informations régionales
8. Divers

Dépôt public du dépôt du procès-verbal de l'assemblée: conformément au règlement d'organisation de la paroisse réformée de Haute-Birse, le procès verbal de l'assemblée du 6 décembre sera déposé durant 20 jours. Durant ce délai il pourra être consulté au secrétariat, rue du Petit-Bâle 25 à Tavannes durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous (032 481 15 11).

Tavannes, le 2 novembre 2022  
Brigitte Saunier

**Syndicat de Communes du Centre Régional de compétences et de protection civile du Jura bernois**

### Convocation

Convocation à l'assemblée des délégués ordinaire du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation:

**jeudi 15 décembre 2022 à 19h30 en salle 1 du CRC et de PCi du Jura bernois à la Rue du Pont 20, 2720 Tramelan**

### Ordre du jour

1. Salutations, appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV N° 66 de l'assemblée des délégués du 09 juin 2022
4. Information du cdt.
5. Budget 2023
  - 5.1 Présentation
  - 5.2 Approbation
6. Nomination de la fiduciaire Soresa SA
7. Election de la commission de gestion
  - 7.1 Election des membres
  - 7.2 Election du président
  - 7.3 Election du vice-président
8. Election du président, du vice-président et de la secrétaire des assemblées
9. Divers et imprévus

Tramelan, le 29 septembre 2022

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCi du Jura bernois  
Le Président: Dave von Kaenel  
La secrétaire: Paulina Pfenninger

**Paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier**

### Assemblée de paroisse

Invitation à l'assemblée de la paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier le **jeudi 8 décembre 2022 à la salle de paroisse de Tavannes à 19h**.

### Ordre du jour

1. Lecture du PV de l'assemblée du 26 juin 2022
2. Budget et quotité d'impôts
3. Election d'un membre au conseil de paroisse
4. Election du vice-président des assemblées de paroisse
5. Informations sur les travaux

- 6. Informations sur la vie de la paroisse
- 7. Divers

Le conseil de paroisse

Pour publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier.

**Syndicat des chemins du Raimeux**

### Assemblée générale du Syndicat des chemins du Raimeux (Syndicat d'améliorations foncières)

**le 24 novembre 2022 à 19h à la halle de gymnastique de Crémines.**

### Ordre du jour

1. Appel et distribution des cartes de vote
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2019
4. Rapport du président
5. Discuter et approuver les comptes 2019, 2020 et 2021 du Syndicat
6. Election du comité, information
7. Nomination d'un ou une secrétaire du Syndicat
8. Nomination de l'organe de vérification des comptes
9. Divers et imprévus

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée générale.

Moutier, le 31 octobre 2022

Syndicat d'améliorations foncières du Raimeux

**Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs**

### Convocation à l'assemblée des délégués des communes affiliées au Syndicat

**Mercredi 7 décembre 2022 à 19h30**  
**Aula de l'école secondaire de Reconvilier**

### Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 19 octobre 2022
3. Réélection des membres du comité et de la fiduciaire Figema
4. Budget 2023
5. Rapport du président du SETE et de l'exploitant
6. Divers

Saules, le 2 novembre 2022

Le comité du SETE

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

## Calendrier des parutions 2022

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	47	43	23.11.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi
44	40	02.11.2022	mercredi	48	44	30.11.2022	mercredi	52		28.12.2022	SUPPRIME
45	41	09.11.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi				
46	42	16.11.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi				